

Annexes du rapport environnemental

Annexe 1 : évaluation de la première version des fiches actions de janvier 2022

Annexe 2 : évaluation de la version modifiée des fiches actions de mars 2022

Annexe 3 : évaluation de la version finale des fiches actions de juillet 2022

Annexe 4 : éléments environnementaux surlignés dans les fiches actions (version finale de juillet 2022)

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-136
d'arrêt projet du PCAET en date du 15/11/2022
Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
Jean-Marc Lescoute



Annexe 1 : évaluation de la première version des fiches actions de janvier 2022

Axe stratégique	Actions	Les points forts	Les points faibles	valeur indicative
1.1 Adopter une politique interne écoresponsable	4. Mettre en œuvre une gestion raisonnée et différenciée de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> -action en lien direct avec les enjeux environnementaux -les actions engagées peuvent être choisies/hiéarchisées/priorisées par rapport à la TVB existante. -Les actions engagées permettent d'actualiser la TVB existante. -planter des végétaux identiques à la biodiversité déjà présente sur le territoire contribue à sa diversité et participe à sa conservation. Utiliser la liste du PLUI extraite du label "végétal local" de l'Office français pour la Biodiversité. -les actions engagées auront une résonance particulière dans les zones de protection, elles contribuent à la protection -la trame noire (chouettes, chauves-souris, hérisson) est sensible à la gestion végétale des espaces publics urbains -la désimperméabilisation est positive pour la ressource en eau -la désimperméabilisation est une action d'Adour2050 -l'action est positive pour le paysage et le patrimoine végétal -la gestion raisonnée participe à prévenir les inondations par remontées de nappes ou débordement de cours d'eau -la gestion différenciée participe au maintien et au stockage du carbone dans les sols -végétaliser local participe à la résilience du territoire face au changement climatique et participe au réseau d'îlots de fraîcheur -planter des végétaux identiques à la végétation naturelle du territoire permet de limiter le risque feu de forêt. -la gestion différenciée participent à restaurer la TVB -désimperméabiliser et planter contribuent à réduire les nuisances liées au bruit et aux vibrations -planter et gérer de façon à limiter l'entretien des espaces verts (herbe haute, haies non taillées, anticiper l'emprise des végétaux, planter jeune, etc.) contribue à limiter les déchets verts et les décharges sauvages dans les espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> -les espèces ornementales sont un agrément paysager et ne contribuent pas à la biodiversité. parmi les espèces ornementales, certaines sont des espèces invasives dangereuses pour la biodiversité. -les espèces exogènes voir invasives contribuent plus faiblement au réseau d'îlots de fraîcheur 	3
1.2 Renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine public : vers des bâtiments passifs	6. Diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments et améliorer la gestion de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> -action favorable à la biodiversité -La biodiversité est sensible à l'éclairage. -élément d'élaboration de la trame noire/sombre (thématique qui vient compléter la trame verte et bleue du territoire). 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Vigilance, action positive si :</u> --Pas de rajout d'éclairage dans les zones sombres favorables à la biodiversité --prise en compte de la biodiversité urbaine lors des modifications d'éclairages (rues, bâtiments, etc.) --rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments et les aménagements routiers (ponts) avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI). 	1

Axe stratégique	Actions	Les points forts	Les points faibles	valeur indicative
			-s'assurer de la participation forte des syndicats compétents sur l'éclairage	
1.2 Renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine public : vers des bâtiments passifs	7. Développer l'utilisation des ENR dans les bâtiments publics en autoconsommation ou revente	-les EnR dans les bâtiments protègent les espaces de biodiversité -les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations	-rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments avant rénovation/modification -compléter en intégrant les EnR sur le patrimoine bâti de qualité. Ne pas l'interdire mais étudier au cas par cas -les installations d'Enr peuvent être des ICPE. -un EnR peut être bruyant	-1
2.1 Penser un aménagement durable du territoire	13. Intégrer les objectifs du PCAET aux PLUi lors de leur révision	-cette action permet d'intégrer les éléments du PCAET favorables aux enjeux environnementaux dans le PLUI		2
2.1 Penser un aménagement durable du territoire	14. Réduire les distances de déplacements pour les usagers au quotidien	-réduit le bruit lié aux déplacements -participe à la qualité de l'air		2
2.2 Développer les mobilités alternatives et décarbonnées	15. Engager une réflexion sur les mobilités à l'échelle de la CCPOA	-réduit le bruit lié aux déplacements -participe à la qualité de l'air		2
2.2 Développer les mobilités alternatives et décarbonnées	16. Créer des conditions favorables au développement de l'autopartage	-réduit le bruit lié aux déplacements -favorable à la qualité de l'air	<u>Vigilance, action positive si :</u> -aire de covoiturage végétal local (spontané ou planté) -aire de covoiturage perméable	1
2.2 Développer les mobilités alternatives et décarbonnées	19. Aménager des voies douces et itinéraires cyclables	-réduit le bruit lié aux déplacements - favorable à la qualité de l'air	-favoriser les revêtements perméables au goudron -si la plantation est nécessaire, planter local et privilégier la pousse spontanée et l'absence d'entretien	1
2.2 Développer les mobilités alternatives et décarbonnées	20. Développer l'offre de transports en commun déjà existants	participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales pour la construction de nouvelles voies -réduit le bruit lié aux déplacements -participe à la qualité de l'air		2
2.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments (logement et bâti indus/tertiaire)	22. Contribuer au développement de l'éco-construction	participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales		2
2.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments	23. Améliorer la performance énergétique des bâtiments industriels et tertiaires	-les EnR dans les zones urbanisées protègent les espaces de biodiversité - les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations	-rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments et les aménagements routiers (ponts) avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI).	1

Axe stratégique	Actions	Les points forts	Les points faibles	valeur indicative
(logement et bâti indus/tertiaire)		-les EnR dans le bâti industriel protègent le patrimoine architectural du territoire	-les installations d'Enr peuvent être des ICPE. - un EnR peut être bruyant	
2.4 Augmenter le potentiel de la séquestration carbone sur le territoire en préservant la biodiversité	24. Préserver les trames arbustives et boisées jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
2.4 Augmenter le potentiel de la séquestration carbone sur le territoire en préservant la biodiversité	25. Préserver et restaurer les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
3.1 Soutenir une agriculture et une alimentation durable et locale	27. Structurer les circuits-courts pour faciliter l'accessibilité aux produits locaux	-réduit le bruit lié aux déplacements -favorable à la qualité de l'air	attention à l'arrivée de nouvelles espèces invasives par les nouvelles filières de production végétale ou animale, certa	-1
3.1 Soutenir une agriculture et une alimentation durable et locale	28. Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques	-participe à réduire les incidences de l'activité agricole sur l'environnement (biodiversité, eau, paysages, stockage du carbone)	-compléter cette action en proposant un diagnostic écologique allégé : faune, haies, etc. - compléter cette action en informant de la zone de protection et orienter vers un éventuel animateur (animateur Natura2000 par exemple)	2
3.2 Accompagner le développement de l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des déchets	30. Viser un territoire 0 déchets	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
3.2 Accompagner le développement de l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des déchets	31. Soutenir le développement de l'économie circulaire	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
3.3 Accroître les énergies renouvelables	32. Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le respect	- action en lien directe avec les enjeux environnementaux - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations	-les installations d'Enr peuvent être des ICPE. -les contraintes techniques des installations peuvent nuire aux sols	2

Axe stratégique	Actions	Les points forts	Les points faibles	valeur indicative
dans le mix énergétique	des paysages locaux, de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles		-les installations en zones agricoles réduisent les îlots de fraîcheur -un EnR peut être bruyant	
3.3 Accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique	34. Développer une filière bois énergie locale et durable		-veille des espèces invasives importées par la sylviculture (insectes, maladies, végétaux) -identifier des surfaces distinctes dédiées soit à la sylviculture soit à la trame verte et bleue (maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle dans le temps, protection des zones humides fonctionnelles, protection des espèces protégées) - ne pas créer le risque incendie de forêt sur le territoire par la plantation d'essences sylvicoles inflammables	-1
3.3 Accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique	35. Mener une réflexion sur la création d'une société porteuse de projets de production d'énergie renouvelable	- action en lien directe avec les enjeux environnementaux	-faire durer la société dans le temps	2

Annexe 2 : évaluation de la version modifiée des fiches actions de mars 2022

N° Fiche action	Actions	Les points forts après prise en compte	Les points faibles restant après prise en compte	EIE sur le plan d'actions (valeur relative)
4	Mettre en œuvre une gestion raisonnée et différenciée de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> · Rédaction prévue d'une charte de gestion des espaces publics et des espaces verts pour intégrer les végétaux locaux et lutter contre les espèces végétales invasives · -action en lien directe avec les enjeux environnementaux · -planter des végétaux identiques à la biodiversité déjà présente sur le territoire contribue à sa diversité et participe à sa conservation. Utiliser la liste du PLUI extraite du label "végétal local" de l'Office français pour la Biodiversité. · -les actions engagées auront une résonance particulière dans les zones de protection, elles contribuent à la protection · -la trame noire (chouettes, chauves-souris, hérisson) est sensible à la gestion végétale des espaces publics urbains · -la désimperméabilisation est positive pour la ressource en eau · -l'action est positive pour le paysage et le patrimoine végétal · -la gestion raisonnée participe à prévenir les inondations par remontées de nappes ou débordement de cours d'eau · -la gestion différenciée participe au maintien et au stockage du carbone dans les sols · -végétaliser local participe à la résilience du territoire face au changement climatique et participe au réseau d'îlots de fraîcheur · -planter des végétaux identiques à la végétation naturelle du territoire permet de limiter le risque feu de forêt. · -la gestion différenciée participent à restaurer la TVB · -désimperméabiliser et planter contribuent à réduire les nuisances liées au bruit et aux vibrations · -planter et gérer de façon à limiter l'entretien des espaces verts (herbe haute, haies non taillées, anticiper l'emprise des végétaux, planter jeune, etc.) contribue à limiter les déchets verts et les décharges sauvages dans les espaces naturels 		3
6	Améliorer la gestion de l'énergie dans les bâtiments et de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> · action favorable à la biodiversité · La biodiversité est sensible à l'éclairage. · élément d'élaboration de la trame noire/sombre (thématique qui vient compléter la trame verte et bleue du territoire). 	<ul style="list-style-type: none"> · Pas de rajout d'éclairage dans les zones sombres favorables à la biodiversité · Faire un diagnostic de la biodiversité urbaine lors des modifications d'éclairages (rues, bâtiments, etc.) · rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments et les aménagements routiers (ponts) avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI). 	2

		· s'assurer de la participation forte des syndicats compétents sur l'éclairage		
7	Rénover les bâtiments publics énérgivores	· cf. fiche n°8	· cf. fiche n°8	2
8	Développer l'utilisation des ENR dans les bâtiments publics en autoconsommation ou revente	· -les EnR dans les bâtiments protègent les espaces de biodiversité · -les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection · - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations · -recherche et protection de la biodiversité urbaine dans les bâtiments avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLU).	· -compléter en intégrant les EnR sur le patrimoine bâti de qualité. Ne pas l'interdire mais étudier au cas par cas · -les installations d'Enr peuvent être des ICPE. · -un EnR peut être bruyant	2
12	Mobiliser les entreprises du territoire sur la transition écologique	· Cahier des charges environnemental pour les EnR, la végétalisation, parking vélo, etc.	· Rajouter dans le cahier des charges environnemental la biodiversité urbaine (hôtel à insectes, nichoirs et gîtes dans le bâti, transparence des clôtures, etc.)	2
13	Encourager les acteurs du tourisme à adhérer à une démarche de tourisme durable	· Sensibiliser les visiteurs du territoire à la biodiversité, l'eau, les déchets, la mobilité douce		3
14	Intégrer les objectifs du PCAET au SCoT et au PLUi pour le développement d'un urbanisme durable	· -cette action permet d'intégrer les éléments du PCAET favorables aux enjeux environnementaux dans le PLU!		3
15	Réduire les besoins de déplacement au quotidien en rapprochant les services des usagers et le lieu de travail du domicile	· -réduit le bruit lié aux déplacements · -participe à la qualité de l'air		3
16	Engager une réflexion sur les mobilités à l'échelle de la CCPOA	· -réduit le bruit lié aux déplacements · -participe à la qualité de l'air		3
17	Créer des conditions favorables au développement de l'autopartage	· -réduit le bruit lié aux déplacements · -favorable à la qualité de l'air · -aire de covoiturage perméable	· Vigilance, action positive si aire de covoiturage végétal local (spontané ou planté)	2
20	Aménager des voies douces et itinéraires cyclables	· -réduit le bruit lié aux déplacements · - favorable à la qualité de l'air · -favoriser les revêtements perméables	· -si la plantation est nécessaire, planter local et privilégier la pousse spontanée et l'absence d'entretien	2
21	Développer l'offre de transports en commun déjà existants	· participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales pour la construction de nouvelles voies · -réduit le bruit lié aux déplacements · -participe à la qualité de l'air		3
23	Encourager le développement de l'éco-construction sur le territoire	· participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales		3

24	Inciter les entreprises pour améliorer la performance énergétique des bâtiments industriels et tertiaires	<ul style="list-style-type: none"> - les EnR dans les zones urbanisées protègent les espaces de biodiversité - les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations - les EnR dans le bâti industriel protègent le patrimoine architectural du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - recherche et protection de la biodiversité urbaine dans les bâtiments avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI). - les installations d'Enr peuvent être des ICPE. - un EnR peut être bruyant 	2
25	Préserver les trames arbustives et boisées jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> - action en lien directe avec les enjeux environnementaux 		3
26	Préserver et restaurer les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - action en lien directe avec les enjeux environnementaux 		3
28	Structurer les circuits-courts pour faciliter l'accès aux produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> - réduit le bruit lié aux déplacements - favorable à la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - attention à l'arrivée de nouvelles espèces invasives par les nouvelles filières de production végétale ou animale 	1
29	Valoriser les pratiques agricoles durables	<ul style="list-style-type: none"> - participe à réduire les incidences de l'activité agricole sur l'environnement (biodiversité, eau, paysages, stockage du carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> - compléter cette action en proposant un diagnostic écologique allégé : faune, haies, etc. - compléter cette action en informant de la zone de protection et orienter vers un éventuel animateur (animateur Natura2000 par exemple) 	2
31	Viser un territoire 0 déchets	<ul style="list-style-type: none"> - action en lien directe avec les enjeux environnementaux 		3
32	Soutenir le développement de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - action en lien directe avec les enjeux environnementaux 		3
33	Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le respect des paysages locaux, de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - action en lien directe avec les enjeux environnementaux - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations 	<ul style="list-style-type: none"> - les installations d'Enr peuvent être des ICPE. - les contraintes techniques des installations peuvent nuire aux sols et aux continuités écologiques (clôtures) - évaluer l'augmentation de la température induite par les panneaux (îlots de chaleur) - un EnR peut être bruyant 	1
34	Développer une filière bois énergie locale et durable	Action supprimée		3
34	Favoriser l'installation de petits méthaniseurs , à proximité des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Réduit les déchets d'origine agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Une attention doit être portée à la qualité des eaux (rejets des méthaniseurs) 	1

Annexe 3 : évaluation de la version finale des fiches actions de juillet 2022

N°	Titre Fiche action	Points forts après prise en compte	Points faibles résiduels	Valeur indicative
1	Mettre en place une politique d'achats publics éco-responsables			0
2	Sensibiliser les agents et les élus aux éco-gestes : mise en œuvre d'une culture de la sobriété			0
3	Déployer un Plan de mobilité des agents de la CCPOA			0
4	Mettre en œuvre une gestion raisonnée et différenciée de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> -action en lien directe avec les enjeux environnementaux -les actions engagées peuvent être choisies/hiéarchisées/priorisées par rapport à la TVB existante. -Les actions engagées permettent d'actualiser la TVB existante. -une charte d'entretien en prévue avec le CPIE -planter des végétaux identiques à la biodiversité déjà présente sur le territoire contribue à sa diversité et participe à sa conservation. Utiliser la liste du PLUI extraite du label "végétal local" de l'Office français pour la Biodiversité. -les actions engagées auront une résonance particulière dans les zones de protection, elles contribuent à la protection -la trame noire (chouettes, chauves-souris, hérisson) est sensible à la gestion végétale des espaces publics urbains -la désimperméabilisation est positive pour la ressource en eau -la désimperméabilisation est une action d'Adour2050 -l'action est positive pour le paysage et le patrimoine végétal -la gestion raisonnée participe à prévenir les inondations par remontées de nappes ou débordement de cours d'eau -la gestion différenciée participe au maintien et au stockage du carbone dans les sols -végétaliser local participe à la résilience du territoire face au changement climatique et participe au réseau d'îlots de fraîcheur -planter des végétaux identiques à la végétation naturelle du territoire permet de limiter le risque feu de forêt. -la gestion différenciée participent à restaurer la TVB -désimperméabiliser et planter contribuent à réduire les nuisances liées au bruit et aux vibrations -planter et gérer de façon à limiter l'entretien des espaces verts (herbe haute, haies non taillées, anticiper l'emprise des végétaux, planter jeune, etc.) contribue à limiter les déchets verts et les décharges sauvages dans les espaces naturels -les espèces ornementales sont un agrément paysager et ne contribuent pas à la biodiversité. -parmi les espèces ornementales, certaines sont des espèces invasives dangereuses pour la biodiversité. -les espèces exogènes voir invasives contribuent plus faiblement au réseau d'îlots de fraîcheur 		3
5	Engager une démarche "Territoire engagé pour la transition écologique" à mi-PCAET	rénover les bâtiments protège les zones naturelles et agricoles	rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments et les aménagements routiers (ponts) avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI).	2

6	Améliorer la gestion de l'énergie dans les bâtiments et de l'éclairage public	-action favorable à la biodiversité -La biodiversité est sensible à l'éclairage. -élément d'élaboration de la trame noire/sombre (thématique qui vient compléter la trame verte et bleue du territoire).	- Vigilance, action positive si : --Pas de rajout d'éclairage dans les zones sombres favorables à la biodiversité --prise en compte de la biodiversité urbaine lors des modifications d'éclairages (rues, bâtiments, etc.) --rechercher et protéger la biodiversité urbaine dans les bâtiments et les aménagements routiers (ponts) avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI). -s'assurer de la participation forte des syndicats compétents sur l'éclairage	2
7	Rénover les bâtiments publics énergivores			0
8	Développer l'utilisation des EnR ¹ dans les bâtiments publics en autoconsommation ou revente	-les EnR dans les bâtiments protègent les espaces de biodiversité -les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations -recherche et protection de la biodiversité urbaine dans les bâtiments avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUI).	-compléter en intégrant les EnR sur le patrimoine bâti de qualité. Ne pas l'interdire mais étudier au cas par cas -les installations d'Enr peuvent être des ICPE. -un EnR peut être bruyant	2
9	Sensibiliser les habitants et leur donner des pistes pour réduire leur empreinte écologique et climatique			0
10	Créer un comité Énergie-Climat pour rendre compte de l'avancement du PCAET			0
11	Sensibiliser et mobiliser les jeunes générations autour de la gestion du climat			2
12	Mobiliser les entreprises du territoire sur la transition écologique	Cahier des charges environnemental pour les EnR, la végétalisation, parking vélo, etc.	Rajouter dans le cahier des charges environnemental la biodiversité urbaine (hôtel à insectes, nichoirs et gîtes dans le bâti, transparence des clôtures, etc.)	2
13	Encourager les acteurs du tourisme à adhérer à une démarche de tourisme durable	Sensibiliser les visiteurs du territoire à la biodiversité, l'eau, les déchets, la mobilité douce		2
14	Intégrer les objectifs du PCAET au SCoT et au PLUI pour le développement d'un urbanisme durable	-cette action permet d'intégrer les éléments du PCAET favorables aux enjeux environnementaux dans le PLUI	Faires respecter le règlement d'urbanisme en l'absence de l'agent chargé de contrôler les autorisations et les chantiers	3
15	Réduire les besoins de déplacement au quotidien en rapprochant les services des usagers et le lieu de travail du domicile	-réduit le bruit lié aux déplacements -participe à la qualité de l'air		3
16	Engager une réflexion sur les mobilités à l'échelle de la CCPOA	-réduit le bruit lié aux déplacements -participe à la qualité de l'air		3
17	Créer des conditions favorables au développement de l'autopartage	-réduit le bruit lié aux déplacements -favorable à la qualité de l'air -aire de covoiturage perméable	-Vigilance, action positive si aire de covoiturage végétal local (spontané ou planté)	2
18	Favoriser l'intermodalité par l'aménagement de plateformes multimodales			0
19	Encourager le développement des mobilités décarbonnées (véhicules électriques et GNV)			0
20	Aménager des voies douces et itinéraires cyclables	-réduit le bruit lié aux déplacements - favorable à la qualité de l'air -favoriser les revêtements perméables	-si la plantation est nécessaire, planter local et privilégier la pousse spontanée et l'absence d'entretien	2

¹ Installation d'énergie renouvelable (parc photovoltaïque flottant ou au sol, éoliennes, agrivoltaïsme, etc.)

21	Développer l'offre de transports en commun déjà existants	-participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales pour la construction de nouvelles voies -réduit le bruit lié aux déplacements		3
22	Mettre en place une plateforme de la rénovation énergétique des logements			0
23	Encourager le développement de l'éco-construction sur le territoire	participe à limiter la dépendance aux carrières fluviales		3
24	Inciter les entreprises pour améliorer la performance énergétique des bâtiments industriels et tertiaires	-les EnR dans les zones urbanisées protègent les espaces de biodiversité - les EnR dans les bâtiments protègent les zonages de protection - les EnR dans les bâtiments évitent l'imperméabilisation des sols et les inondations -les EnR dans le bâti industriel protègent le patrimoine architectural du territoire -recherche et protection de la biodiversité urbaine dans les bâtiments avant rénovation/modification (cœurs de biodiversité identifiés dans le PLUJ).	-les installations d'Enr peuvent être des ICPE. - un EnR peut être bruyant	2
25	Préserver les trames arbustives et boisées jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
26	Préserver et restaurer les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
27	Elaborer un Plan Alimentaire Territorial			0
28	Structurer les circuits-courts pour faciliter l'accessibilité aux produits locaux			0
29	Valoriser les pratiques agricoles durables	-participe à réduire les incidences de l'activité agricole sur l'environnement (biodiversité, eau, paysages, stockage du carbone)	-compléter cette action en proposant un diagnostic écologique allégé : faune, haies, etc. - compléter cette action en informant de la zone de protection et orienter vers un éventuel animateur (animateur Natura2000 par exemple) -attention à l'arrivée de nouvelles espèces invasives par les nouvelles filières de production végétale ou animale	2
30	Soutenir l'installation d'agriculteurs engagés dans une démarche d'agro-écologie			0
31	Viser un territoire 0 déchets	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
32	Soutenir le développement de l'économie circulaire	-action en lien directe avec les enjeux environnementaux		3
33	Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le respect des paysages locaux, de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles	Action en lien directe avec les enjeux environnementaux : -favoriser l'implantation de centrales photovoltaïques sur des espaces déjà artificialisés : toitures, ombrières de parkings et friches industrielles -obligation d'installation de panneaux solaires pour les entreprises s'installant sur les zones d'activités intercommunales -Afin de préserver la biodiversité, les installateurs de photovoltaïque seront invités à diagnostic des toitures pour identifier l'éventuelle présence de gîtes/nids (chauve-souris, chouette, hirondelles, martinet, etc.).	-les installations d'Enr peuvent être des ICPE. -les contraintes techniques des installations peuvent nuire aux sols (agrivoltaïsme) -les installations en zones agricoles réduisent les îlots de fraîcheur -un EnR peut être bruyant	1
34	Favoriser l'installation de petits méthaniseurs, à proximité des exploitations agricoles	Réduit les déchets d'origine agricole	Une attention doit être portée à la qualité des eaux (rejets des méthaniseurs)	1